

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - TRANSPORTS -EVOLUTION DU RESEAU

SIGNALETIQUE DU RESEAU DE TRANSPORT - FOURNITURE ET POSE DE NOUVEAUX POTEAUX D'ARRETS DE BUS - LOT N° 1 : FOURNITURE DES POTEAUX D'ARRET DE BUS - AVENANT N° 3 AVEC LA SOCIETE MDO - PROLONGATION DE DELAI FAISANT SUITE AU COVID ET A L'INTEGRATION DES COMMUNES DE L'EX CCHD

La MEL met en place actuellement une nouvelle signalétique sur tout le réseau de transports publics.

En application de la délibération n° 16 C 0035 du 1er avril 2016, le lot n°1 : fourniture des poteaux d'arrêts de bus a été notifié le 17 juillet 2017 à la société MDO, pour un montant minimum 1.100.000 € HT et pour un montant maximum de 1.500.000 € HT pour une durée de 30 mois à compter de la date de notification du 1er bon de commande soit jusqu'au 19 mars 2020.

L'avenant n° 1, dont la signature a été autorisée par la délibération n° 19 C 0064 du 4 avril 2019, a été notifié le 13 mars 2020. Sans incidence financière, il avait pour objet un changement d'indice de révision suite à suppression.

L'avenant n° 2, dont la signature a été autorisée par délibération n° 19 C 0943 du 13 décembre 2019, a été notifié le 13 mars 2020. Il avait pour objet une prolongation du délai global du marché de 12 mois, soit jusqu'au 19 mars 2021, en raison de divers retards rendant techniquement impossible la réalisation de l'ensemble des prestations prévues au marché.

La pandémie de COVID-19 a amené la MEL à ajourner les prestations de ce marché du 17 mars au 18 juin 2020. Le Code de la Commande Publique autorisant la conclusion d'un avenant pour des modifications non substantielles, un avenant peut être conclu pour autoriser le report de trois mois de la fin du marché soit jusqu'au 19 juin 2021.

Par ailleurs, depuis le 14 mars 2020, les communes d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin ont fusionné avec la MEL et sont désormais intégrées à ce titre dans son périmètre. Pour répondre aux besoins relatifs à cette extension, la société MDO a donné son accord à la MEL pour réaliser ces prestations complémentaires mais nécessitant également une prolongation de 3 mois du délai global du marché. Ces nouvelles prestations représentent un quantitatif supplémentaire de 37 poteaux pour un montant total estimé de 26.762,85 € HT mais n'ont pas d'impact financier sur le montant maximum du marché.

Le délai global du marché serait ainsi prolongé jusqu'au 19 septembre 2021.

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

Aussi, en application du Code de la Commande Publique, un avenant peut être conclu entre les parties. Il est proposé d'acter par voie d'avenant une prolongation du délai global de ce marché de 6 mois.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 3.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 26/02/2021